
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 24 JUIN 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-QUATRE JUIN,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Marie de TOURNEMIRE, Augustine YECKE, Marie-Scholastique BOULDOIRES, Benoît AKKAoui, Cécile ALLEMAN, Charles de MONTFERRAND, Claudie LEMOINE, Anne-Marie POTOT, Stéphanie RUAU

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Angelo TOCCO, Céline VERON, Bruno LECLERC, Stéphanie LETELLIER, Marina CHUPIN, Benjamin BRIAND-BOUCHER

OBJET : Finances - Création des budgets annexes EHPAD et Résidences autonomie – Clôture des budgets annexes Bellefontaine, Grégoire Bordillon, Les Justices, Monplaisir, Robert Robin, Saint Michel, Gaston-Birgé, César-Geoffray, Cap Seniors & Aidants et CLIC.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Depuis fin 2024, le CCAS a engagé une démarche de structuration et d'animation d'un dispositif de pilotage socio-économique de l'établissement visant à le doter de méthodes et d'outils d'aide à la décision. Dans ce contexte, la qualité des données financières du CCAS est apparu comme un prérequis déterminant pour réussir cette démarche. Un travail de refonte de l'architecture budgétaire a donc été entamé pour permettre une lecture fidèle, exhaustive et simplifiée des missions et activités du CCAS.

La structure budgétaire actuelle du CCAS, composée d'un budget principal et de dix budgets annexes, complexifie la vision globale de la situation financière et par conséquent ne permet pas d'atteindre l'objectif visé dans la démarche entamée depuis plus d'un an.

Il apparaît donc nécessaire de rationaliser le nombre de budgets annexes en créant à compter du 1^{er} janvier 2027 un budget « EHPAD » regroupant l'activité des deux résidences Gaston-Birgé et César-Geoffray et un budget annexe « Résidences autonomie » rassemblant l'activité des six Résidences autonomie et gérés sous l'instruction budgétaire et comptable M22.

Aussi, je vous propose d'acter la dissolution juridique au 31 décembre 2026 :

- des budgets annexe Bellefontaine, Grégoire Bordillon, Les Justices, Monplaisir, Robert Robin, Saint-Michel et de désigner le budget annexe « Résidences autonomie » du CCAS d'Angers comme le budget cible des écritures comptables de clôture de ces budgets annexes.
- des budgets annexes Gaston-Birgé et César-Geoffray et de désigner le budget annexe « EHPAD » du CCAS d'Angers comme le budget cible des écritures comptables de clôture de ces budgets annexes.

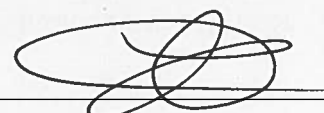
Parallèlement, après vérification auprès des services du Département de Maine-et-Loire, de la Préfecture de Maine-et-Loire et du service de Gestion Comptable de la Ville d'Angers, il apparaît que la gestion au sein d'un budget annexe des missions de Cap Seniors & Aidants ainsi que celles du CLIC ne revêt aucun caractère obligatoire. Il apparaît donc opportun dans ce contexte de simplification d'intégrer la gestion financière de ces activités au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2027.

Dans cette perspective, je vous propose d'acter la dissolution juridique des budgets annexes CLIC et Cap Seniors & Aidants et au 31 décembre 2026 et de désigner le budget principal du CCAS d'Angers comme le budget cible des écritures comptables de clôture de ce budget annexe.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- autorise le Président, ou son représentant, à acter la création juridique au 1^{er} janvier 2027 des budgets annexes « EHPAD » et « Résidences autonomie » gérés sous l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
- autorise le Président, ou son représentant, à acter la dissolution juridique au 31 décembre 2026 des budgets annexes Bellefontaine, Grégoire Bordillon, Les Justices, Monplaisir, Robert Robin, Saint-Michel et de désigner le budget annexe « Résidences autonomie » du CCAS d'Angers comme le budget cible des écritures comptables de clôture de ces budgets annexes ;
- autorise le Président, ou son représentant, à acter la dissolution juridique au 31 décembre 2026 des budgets annexe Gaston-Birgé et César-Geoffray et de désigner le budget annexe « EHPAD » du CCAS d'Angers comme le budget cible des écritures comptables de clôture de ces budgets annexes ;
- autorise le Président, ou son représentant, à acter la dissolution juridique au 31 décembre 2026 des budgets annexes CLIC et Cap Seniors & Aidants au 31 décembre 2026 et de désigner le budget principal du CCAS d'Angers comme le budget cible des écritures comptables de clôture de ce budget annexe ;
- autorise le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20260624-DEL-2026-060-DE
Date de réception préfecture : 29/06/2026